

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Juin 2019

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - M. Christian SUBTIL.

Absents excusés : M. Gabriel HOFFMANN donne procuration à M. Daniel PERLATI - Mme Sophie FROMOND donne procuration à M. Marc LUCCHINI – Mme Christelle HUNEAU - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 14

N° 2019-025 – Commande Publique : constitution de différents groupements de commandes

Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commandes dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier à tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celles proposées à la CAPFT, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Aussi, il est prévu la constitution de groupements permanents auxquels participeront la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et les Communes membres intéressées par la démarche. Les Communes membres ont été sollicitées par courrier en date du 12 février 2019.

1. Renouvellement de groupements de commandes existants dont le marché correspondant arrive à échéance le 31 décembre 2019 :

a) Mise en place d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics

Depuis 2011, un groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et de 10 Communes membres a été créé pour la mise en place d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics.

La Communauté d'Agglomération était ainsi coordonnateur de ce groupement.

Accusé de réception en préfecture
057-215703430-20190618-DCM2019025-DE
Date de télétransmission : 19/06/2019
Date de réception préfecture : 19/06/2019

Le marché correspondant arrive à échéance au 31 décembre 2019 et il convient de relancer dès que possible les procédures de commande publique correspondantes.

Pour cette prestation, la Communauté d'Agglomération est chargée de l'exécution technique et financière du marché pour les communes membres.

Chaque année, la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recettes correspondant aux prestations réalisées pour le compte de chaque Commune.

b) Vérification périodique de sécurité et maintenance curative des aires de jeux et des équipements sportifs.

Par délibération du 9 juin 2016, le Bureau Communautaire avait décidé la mise en place de conventions de prestations de services portant sur le contrôle périodique de sécurité des aires de jeux et des équipements sportifs avec 11 Communes membres. Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

La Communauté d'Agglomération a, pour répondre à ses prestations, conclu un marché public, dont elle a assuré l'exécution technique et financière en collaboration avec chaque Maire sur le territoire de sa Commune. Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Chaque année, la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recettes correspondant aux prestations réalisées pour le compte de chaque Commune.

c) Téléphonie mobile

Par délibération du 7 septembre 2017, le Bureau Communautaire avait décidé la mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et la Ville de Thionville et son CCAS pour les prestations de téléphonie mobile.

La Communauté d'Agglomération était ainsi coordonnateur de ce groupement.

Le marché correspondant arrive à échéance au 31 décembre 2019 et il convient de relancer dès que possible les procédures de commande publique correspondantes.

2. Mise en place de nouveaux groupements de commandes :

Les nouveaux groupements de commandes proposés portent sur :

- l'installation de distributeurs de boissons,
- la téléphonie fixe,
- les travaux de plomberie, sanitaire et chauffage (réparation),
- les missions de reconnaissance des sols et missions d'études géotechniques,
- l'intervention d'un interprète en langage des signes pour la diffusion du conseil en direct,
- les études de circulations,
- la télésurveillance des bâtiments,
- la fourniture de produits d'entretien,
- la désinfection des locaux.

Les conditions de fonctionnement de ces groupements sont fixées par les conventions jointes au présent rapport.

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville assurera les missions de coordonnateur de chaque groupement jusqu'à la signature du marché en résultant.

Le coordonnateur recueille auprès des membres leurs besoins, préalablement à la mise en concurrence des prestataires et élabore le dossier de consultation en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Il assure et organise l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire.

Si nécessaire, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville.

Chaque membre des groupements est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont propres et donc du paiement des factures correspondantes sauf pour la mise en place de la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics et de la vérification périodique de sécurité et maintenance curative des aires de jeux et des équipements sportifs.

Pour chaque groupement, les frais de publication seront répartis de la manière suivante :

- 50 % à charge de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville
- 50 % à charge des Communes membres adhérentes au prorata du nombre d'habitants.

Ces groupements de commandes seront permanents. Chaque groupement est ouvert à l'ensemble des Communes membres. Celles-ci peuvent y adhérer librement avant le lancement de la consultation.

Chaque membre pourra se retirer après l'expiration du marché en cours et avant lancement de la nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution de groupement de commandes permanent pour :
 - la plateforme mutualisée de dématérialisation de marchés publics,
 - la vérification périodique de sécurité et maintenance curative des aires de jeux et des équipements sportifs,
 - la télésurveillance des bâtiments,
 - la fourniture de produits d'entretien,
- APPROUVE, pour chaque groupement, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville soit coordonnateur des groupements,
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres des groupements concernant la mise en place d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics et la vérification périodique de sécurité et maintenance curative des aires de jeux et des équipements sportifs.

- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant, pour chaque groupement, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent (annexe 1), ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à compléter l'annexe 2 à la présente convention.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.
Tous les membres présents ont signé au registre.
La présente délibération a été publiée le 19 juin 2019

Pour copie conforme,
Illange, le 19 juin 2019
Le Maire,

